

Image not found or type unknown



PAGE FACEBOOK POUR UN CLUB DE RANDONNEE

Par **Visiteur**, le **27/02/2013** à **15:03**

Bonjour,

Je fais partie d'un club de rando et j'avais dans l'idée d'ouvrir une page au nom du club sur un réseau social bien connu... Facebook. Le but est que les membres du club y déposent librement les photos des différentes randos organisées. Comment se passe le droit à l'image ? Doit on faire signer une « décharge » à chacun des membres et que se passe t'il sur un seul ne veut pas ? Le « créateur » de la page (moi probablement) risque t'il des poursuites en cas d'utilisation « abusive » de cette page ? Par abusive j'entend une utilisation qui ne soit pas « en bon père de famille »... Je n'ai pas d'idées précises mais j'imagine qu'au travers de ce support certaines personnes pourraient être amenées à vouloir régler des comptes avec d'autres... En bref dois je me protéger d'une façon ou d'une autre ?

Merci